

**Direction Générale Des Finances Publiques**  
**Direction départementale des Finances Publiques  
de Haute-Corse**

Le 07/10/2021

Pôle d'évaluation domaniale  
Square Saint Victor CS 50110  
20291 BASTIA CEDEX  
mél. : [ddfip2b.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip2b.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Le directeur départemental des finances  
publiques

à

**POUR NOUS JOINDRE**

Madame le maire de la commune de  
SAN MARTINO DI LOTA  
BP 32  
20200 SAN MARTINO DI LOTA

Affaire suivie par : Eliane Tardi  
téléphone : 04 95 32 88 21  
courriel : [eliane.tardi@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:eliane.tardi@dgfip.finances.gouv.fr)

**Réf. DS:**  
**Réf LIDO/OSE : 2021-2B305-74807**

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Terrains
Adresse du bien :	Pietranera - Pentagone
Département :	Haute-Corse
Valeur vénale :	AD 563 : VINGT MILLE EUROS (20 000 €) AD 342 : VINGT MILLE EUROS (20 000 €)

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur demande motivée s'écarter de cette valeur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20211206-1242021-DE

Accusé de réception

Réception par le préfet : 13/12/2021

## 1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de San Martino di Lota  
affaire suivie par : Vanessa Figarella

## 2 - DATE

de consultation : 05/10/2021  
de réception : 05/10/2021  
de visite : pas de visite effectuée  
de dossier en état : 05/10/2021

## 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Echange entre la commune et la Résidence Les Roches Bleues de deux portions de parcelles afin de garantir un accès public à la mer.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : AD 563 et AD 342.  
Portions de parcelles de terre de 200 m<sup>2</sup> chacune.

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : AD 563 : commune de San Martino di Lota  
AD 342 : Résidence Les Roches Bleues

## 6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone UB du PLU : zone agglomérée de Pietranera et quartiers résidentiels du village et des hameaux. Affectée à l'habitation et aux services qui en sont le complément habituel.

## 7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Évaluation à la date actuelle.

## 8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Par comparaison.

La valeur vénale est fixée à :

- AD 563 pour 200 m<sup>2</sup> = VINGT MILLE EUROS (20 000 €)
- AD 342 pour 200 m<sup>2</sup> = VINGT MILLE EUROS (20 000 €)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20211206-1242021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021

## 9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an.

### - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le directeur départemental des finances publiques  
et par délégation,



L'inspectrice,  
Eliane Tardi